

Ordonnance de non conciliation

Par Ghi1975, le 25/07/2016 à 15:05

Bonjour

Je souhaite faire des cartes d identité pour mes enfants mineurs dont j ai la garde exclusive. Lorsque je suis allée à la mairie le jugement de divorce ne suffisait pas il me fallait l ordonnance de non conciliation. Je n'ai pas retrouvé ce document est-il possible d en avoir un double et si oui quelles en sont les modalités. Merci pour votre aide.